

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT
NUMÉRO **2008-05-2, 2008-06-2, 2008-09-1 et 2012-07**

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement,

AVIS PUBLIC est par la présente, donnée par le soussigné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le **14 janvier 2013**, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants : « Projet de Règlement numéro **2008-05-2**, modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05 », « Projet de Règlement numéro **2008-06-2**, modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 », « Projet de Règlement numéro **2008-09-1**, modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2008-09 » et « Projet de Règlement numéro **2012-07** sur les usages conditionnels ».

Ces projets de règlement ont pour but de rendre conforme lesdits règlements aux modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matane, par les règlements 198-7-2010 et 198-9-2011 qui sont respectivement entrés en vigueur le 18 octobre 2010 et le 27 janvier 2012.

En résumé, le projet de plan d'urbanisme numéro **2008-05-2** :

- effectue une mise à jour du portrait agricole et met en scène les préoccupations et les enjeux de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il propose comme grandes orientations d'établir des conditions favorables au développement des activités agricoles et de favoriser l'implantation d'activités économiques en appuie et au maintien du tissu social ;
- établi les conditions d'implantation de résidences et autres activités non agricoles en zone agricole en considération de la décision 363649 de la *Commission de protection du territoire agricole*, rendue en application de l'article 59 de la Loi ;
- reconnaît l'exclusivité des lieux d'enfouissement de la Ville de Matane et du processus environnemental dans des matières relevant du gouvernement ;
- assure la protection des sources d'approvisionnement en eau potable et une desserte efficace de son réseau d'aqueduc ;
- encadre certains éléments d'intérêt en vue de leur protection.

Le projet de règlement de zonage numéro **2008-06-2** contient des dispositions assujetties à une approbation référendaire et concernent :

- certains ajouts et modifications à l'exercice des usages complémentaires à l'usage résidentiel : concerne toutes les zones ;
- l'ajout des usages « Belvédère », « Site d'observation » et « Halte, relais routier » à la sous-classe d'usage « Parc commémoratifs et ornemental » : concerne toutes les zones ;
- les activités industrielles lourdes de première transformation qui sont complémentaires à une exploitation minière : concerne les zones 5-Aaf, 6-Aaf, 7-Aaf, 8-Aaf, 9-Aaf, 29-Aaf et 41-Aaf et les zones qui leurs sont contigües ;

Le projet de règlement sur les usages conditionnels numéro **2012-07** est assujetti à une approbation référendaire.

Toutes autres dispositions comprises dans les projets de règlement numéro **2008-06-02** et **2008-09-1** ne sont pas soumises à une approbation référendaire considérant qu'elles tiennent lieu de concordance au schéma d'aménagement et de développement.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 18 février 2013 à 18h30, au 20, rue du Couvent à Baie-des-Sables. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'illustration de zones dont il en est fait mention plus haut ainsi que les projets de règlement numéro **2008-05-2, 2008-06-2, 2008-09-1 et 2012-07**, peuvent être consultés au bureau municipal situé au 20, rue du Couvent à Baie-des-Sables aux heures normales d'ouverture.

Donné à Baie-des-Sables ce 31 janvier 2013.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier